

Commune de Saint-Dizant-du-Gua

Plan Local d'Urbanisme

P.L.U.

Plan de zonage

Dossier d'approbation

Conseil municipal du 14/04/2025

Vu pour être annexé à la délibération du 14/04/2025

GHECO URBANISTES

EAU-MEGA

Echelle : 1:7 500e

PLAN D'ENSEMBLE

Limite de zone

Espaces boisés classés (art. L.113-1 du C.U.)

Eléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

Bâti remarquable à protéger

Mur à protéger

Petit patrimoine

Eléments paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

Espaces verts protégés

Arbre Remarquable

Eléments protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.

Haies à protéger ou à créer

Emplacement réservé (art. L.151-41 du C.U.)

Zone de gel (art. L.151-41.5° du C.U.)

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L.151-11-2° du C.U.)

OAP sectorielles

Espaces proches du rivage au sens de la loi Littoral (art. L.121-13 du C.U.)

Limite Bande littorale au sens de la loi Littoral (art. L.121-16 et L.121-17 du C.U.)

Coupure d'urbanisation au sens de la loi Littoral (art. L.121-22 du C.U.)

Espace remarquable au sens de la loi Littoral (art. L.121-23 du C.U.)

Secteur soumis au risque submersion marine (application réglementaire : voir annexe K du PLU)

A titre informatif :

Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques

Parcelle construite

Cadastre de novembre 2022

03/04/2025

0 100 200 400

Mètres

N

SDZantDuGua_PLUGHECO_Ensemble_A0_75000

03/04/2025

Emplacement réservé au PLU (art L.151-41 du C.U.)

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
R1	Extension et l'équipement cimetière/parking	Commune	938,6 m²
R2	Aménagement d'un espace de stockages pour les ateliers municipaux	Commune	661,2 m²

- Ua | Zone du centre-bourg
- Uar | Secteur de renouvellement urbain (ancien stade du bourg)
- Uax | Secteur d'activités économiques du bourg
- Uh | Secteur déjà urbanisés au sens de la loi Littoral (art. L. 121-8 du code de l'urbanisme)
- Ue | Zone destinée principalement aux équipements publics et d'intérêt collectif (centre bourg)
- A | Zone agricole
- Ap | Secteur agricole paysager
- Ae | Secteur de la station d'épuration
- N | Zone naturelle
- Ne | Secteur du cimetière et aire de stationnement (bourg)
- Nr | Secteur naturel en espace remarquable au sens de la loi Littoral (art. L. 121-23 du C.U.)